



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 37401

Texte de la question

M Henri Prat signale a l'attention de M le ministre de la culture et de la communication la tendance qui se developpe actuellement dans les milieux musicaux et qui tend a privilegier le « basson allemand » au detriment du « basson francais ». L'ensemble de notre systeme pedagogique se developpe a partir du basson francais dont l'enseignement est dispense dans les ecoles de musique municipales, nationales, conservatoires nationaux de region et Conservatoires nationaux superieurs de Lyon et de Paris. Or, de recents concours de recrutement, afin de pourvoir a des postes de basson dans les operas de Nice et de Lyon, precisaient dans leur reglement que les concours etaient reserves aux instrumentistes jouant avec le basson allemand. De meme, l'administration du futur opera de la Bastille aurait l'intention de n'utiliser que des bassons allemands. Il lui demande s'il compte envisager des mesures particulieres pour conserver la valeur des diplomes d'Etat delivres et pour proteger une partie de la lutherie francaise.

Données clés

Auteur : [M. Prat Henri](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37401

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 851